

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

**Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer,
Duarte, conseillers**

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent : personne

Point de l'ordre du jour : 5.5

Objet : Ouverture de crédit - fixation des critères d'une ligne de trésorerie

Le conseil communal,

Considérant que les dotations financières de l'Etat ne suivent pas toujours l'évolution des dépenses que le receveur est appelé à payer ;

Vu que dans l'attente de la prochaine tranche de dotation financière de l'Etat, le receveur se trouve de plus en plus confronté à des problèmes de liquidité qui compromettent la bonne gestion des obligations financières de la commune et impliquent des retards de paiement récurrents ;

Vu que le collège propose d'avoir recours à une ligne de trésorerie afin de pouvoir combler une éventuelle perte de liquidité temporaire et de garantir ainsi le fonctionnement de la recette communale ;

Précisant que la durée des ouvertures de crédit est limitée à 3 ans, sauf pour les lignes de trésorerie si leur montant ne dépasse pas 30% du service des recettes ordinaires, soit, au vu du budget initial 2024, un montant de **6 464 962,69 €** ;

Entendu les explications supplémentaires de Monsieur Schaaf, échevin et président de la commission consultative communale des finances et du suivi budgétaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et notamment ses articles 107bis (2) 5° et 118 dans la mesure qu'ils règlent le recours aux ouvertures de crédit ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 déterminant le contenu minimal des délibérations du conseil communal et du collège des bourgmestre et échevins soumises à la transmission obligatoire ou à l'approbation ainsi que le type et le contenu minimal des documents à annexer ;

Rappelant dans ce contexte également les circulaires n° 1205 du 17 janvier 1989 du Ministère de l'Intérieur et n° 1464 du 22 mai 1992 du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Finances qui décrivent la procédure à suivre lors du recours du secteur communal à des fonds étrangers ;

décide à l'unanimité :

1. d'approuver le recours à une ligne de trésorerie,

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre
Schaaf, Nicolay, échevins
Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer,
Duarte, conseillers
Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent : personne

Point de l'ordre du jour : 5.5

Objet : Ouverture de crédit - fixation des critères d'une ligne de trésorerie

2. d'approuver les critères pour la ligne de trésorerie suivants :

| | |
|--|------------------------------|
| Montants de la ligne de crédit | 4 000 000 € |
| Durée de la ligne de crédit (max. 3 ans, sauf pour ligne de trésorerie ≤ 10 % des recettes ordinaires, soit 6 464 962,69 €) | 5 ans |
| Type de taux | Taux Euribor 1 mois, + marge |
| Frais de dossier | Néant |

3. de charger le collège échevinal de l'exécution de la présente et de contracter une ligne de trésorerie auprès de l'institut bancaire répondant le mieux aux critères figurant sub 2),

4. d'envoyer la présente à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures pour approbation.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS